



La campagne contre la burqa marque un tournant anti-démocratique en France

Par [Antoine Lerougetel](#) et [Alex Lantier](#)

Mondialisation.ca, 20 janvier 2010

[WSWS](#) 20 janvier 2010

Région : [L'Europe](#)

Thème: [Droits des femmes](#)

Le consensus de plus en plus large au sein de l'élite politique française autour d'une loi interdisant la burqa a des implications profondes et inquiétantes. Présentés au mépris de l'opinion publique et de la constitution, les préparatifs à l'institutionnalisation d'une discrimination d'Etat contre certaines formes d'expression religieuse musulmane marquent une orientation vers des formes de gouvernement ouvertement antidémocratiques.

La participation et la bénédiction apportées par des forces considérées comme de « gauche » à une campagne d'extrême droite contre la population immigrée a été essentielle à sa réussite. Lors d'un discours, le 22 juin, le Président Nicolas Sarkozy avait déclaré que la burqa n'était « pas la bienvenue » en France et avait proposé de créer une mission parlementaire, dirigée par André Gerin du Parti communiste français (PCF), pour étudier la possibilité de l'interdire. Cet automne, durant les délibérations de la mission Gerin, Sarkozy et le ministre de l'immigration Éric Besson, l'un des nombreux transfuges de fraîche date issus du Parti socialiste (PS) ayant rejoint l'UMP (Union pour un mouvement populaire) de Sarkozy, ont lancé un « débat » sur « l'identité nationale ».

Le contenu néo-fasciste de ces initiatives est devenu de plus en plus clair. Les commentaires affichés sur l'un des sites Web du gouvernement pour promouvoir le débat sur cette « identité nationale » ont choqué l'opinion publique. L'un d'entre eux affirme qu'être français « c'est d'abord le respect de l'histoire de France, de nos rois, ne pas chasser Charles Martel (1) de nos livres d'histoire, ne pas avoir honte des croisades, ne pas renier l'ère de la colonisation. »

Le débat a été largement compris comme une initiative en direction des sympathisants du Front national néo-fasciste dont les votes avaient aidé Sarkozy lors de l'élection de 2007, dans la perspective des prochaines élections régionales en mars. Dans un entretien publié dans *Le Monde* du 19 décembre, le député UMP François Baroin a commenté, « d'un point de vue strictement électoral, la ficelle est trop grosse, et les gens ne s'y trompent pas. Ce que j'observe sur le terrain, c'est que c'est compris et vu comme tel. Il y a désormais un risque de remontée du Front national favorisé par la crise, d'une part, et par ce débat qui, au fond, ne peut que le servir. »

Des organes de presse de premier plan ont commencé à critiquer le débat sur l'identité nationale. Dans son éditorial du 16, *Le Monde* écrit que « l'affaire a été trop vite mal engagée et de manière si biaisée que chacun mesure les dégâts sérieux qu'elle produit. »

L'une des questions soulevées était de savoir si une loi contre la burqa serait rapidement

annulée par le Conseil constitutionnel. Interrogé par *Le Monde*, le professeur de droit Denys de Béchillon a répondu, « nous touchons là à un problème très aigu, car le propre d'une interdiction totale de la burqa serait justement de n'opérer aucune conciliation avec l'ensemble des libertés constitutionnelles en cause » ; il a ajouté que la Cour européenne des droits de l'Homme pourrait également sanctionner une loi contre la burqa car elle « protège assez scrupuleusement la liberté de religion et la liberté d'expression. »

Le député UMP Éric Raoult, membre de la mission Gerin, a déclaré que les sondages qu'il avait commandés révèlent que même si 90 pour cent des Français sont opposés au port de la burqa, 80 pour cent d'entre eux sont également opposés à une loi contre celle-ci.

Cependant, le 23 décembre, François Copé, chef de la majorité UMP à l'Assemblée nationale, a annoncé qu'il soumettait une loi visant à interdire le port de vêtements couvrant tout le corps, comme la burqa ou le niqab musulmans. Il a pris les devants sur le rapport de la mission en indiquant, « s'il y a des éléments qui viennent compléter notre dispositif, je suis évidemment, comme mes amis députés, très ouvert à tout ça. » La proposition de Copé infligerait une amende de 750 € aux femmes portant en public des vêtements couvrant tout le corps. Il a également affirmé que 220 députés sur 577 avaient déjà promis de soutenir cette proposition.

La proposition de Copé est formulée d'une manière ouvertement anti-démocratique, selon lui, « La proposition visera à interdire de dissimuler son visage dans les lieux ouverts au public et sur la voie publique, sauf quelques exceptions du type événements culturels ou carnaval dont on déterminera la liste. » Ce qui fait écho à de précédentes propositions d'interdire le port de capuches ou de masques lors des manifestations, pour faciliter la victimisation par les employeurs et l'État.

Alors que la proposition de Copé a divisé tous les grands partis - UMP, PS, PCF - l'élite politique reste trop impliquée dans ce projet pour offrir une véritable opposition à son texte. Ainsi, le porte-parole du PS, Benoît Hamon, dirigeant apparent de l'opposition à la Loi Copé au sein du PS, a déclaré le 6 janvier, « Nous sommes en opposition totale à la burqa, la burqa est une prison pour les femmes, dans la République, elle n'a pas sa place, mais une loi de circonstance n'aurait pas l'effet désiré. » Il a ajouté que le PS s'opposerait à « toute loi » qui serait « impossible à appliquer. »

Initialement, le gouvernement n'a pas apporté un soutien enthousiaste au projet de Copé. Le Premier ministre François Fillon a dit que cette question devrait attendre le rapport de Gerin, et Sarkozy a proposé que la burqa soit condamnée publiquement par une résolution sans force juridique - évitant ainsi de faire passer formellement une loi contre la burqa. Mais Sarkozy et Fillon signalent à présent leur soutien à une loi anti-burqa.

Le 12 janvier, Fillon a dit aux députés UMP qu'il voulait « des textes législatifs et des décisions réglementaires » pour instituer l'interdiction de voiles recouvrant tout le corps. Rejetant les mises en garde selon lesquelles cette loi serait déclarée anticonstitutionnelle, Fillon a dit que le débat « sur la compatibilité avec la constitution et la jurisprudence européenne » sera « tranché après les régionales. »

Le 13 janvier, Sarkozy a appelé à une résolution anti-burqa qui permettrait au parlement de « débattre d'un texte de loi adapté à la situation. » *Le Nouvel Observateur* a aussi rapporté que la mission Gerin soutiendrait une loi anti-burqa. Pour ce qui est de Gerin, il a déclaré publiquement être favorable à une loi interdisant la burqa, comme l'ont fait un certain

nombre d'autres personnalités du PS et du PCF, par exemple Manuel Valls.

Il y a de profondes implications au fait que l'élite politique se lance dans une loi stigmatisant les musulmans, laquelle est largement, et correctement, analysée comme un appel de Sarkozy et du PCF en direction des néo-fascistes. Le débat au sujet d'une loi de ce genre – et encore plus son adoption qui semble de plus en plus probable – démontre que l'ordre politique en France repose sur le mépris absolu de l'opinion publique et des droits fondamentaux.

Ces dernières évolutions constituent une mise en accusation dévastatrice de la position politique réactionnaire adoptée par tous ceux qui affirment que s'opposer aux diverses sortes de vêtements des femmes musulmanes constitue une défense de la laïcité (c'est-à-dire du principe selon lequel l'Etat n'accorde son soutien ou sa préférence à aucune religion sur son territoire). En fait, cela a préparé la voie à une loi persécutant une infime minorité religieuse déjà opprimée – on estime à environs 2000 le nombre de femmes concernées en France. Cela viole directement le principe de laïcité, et établit les fondements d'une énorme poussée vers la droite de la politique officielle.

De plus, cela relève d'une décision bien réfléchie de la part de l'élite dirigeante d'établir les bases d'une forme de gouvernement autoritaire, se dispensant du principe de légalité. Une loi contre la burqa, si elle n'était pas censurée par le Conseil constitutionnel, établirait un précédent pouvant servir à faire passer d'autres exceptions à l'article 1 de la constitution, lequel déclare que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Cette forme particulière de stigmatisation des musulmans avait déjà été utilisée par le prédécesseur de Sarkozy, le président Jacques Chirac (UMP) en 2003, il avait proposé une loi visant à interdire le voile musulman et les foulards dans les écoles publiques, prétendant ainsi défendre la laïcité à l'école publique. Il trouva un large soutien dans la classe politique, y compris au PS et au PCF. Cette mesure avait principalement pour objectif de créer la confusion et de diviser la classe ouvrière, et en particulier les enseignants qui avaient organisé au printemps 2003 une grève très importante contre la réduction des retraites.

L'agitation contre les immigrés et pour une politique du tout sécuritaire, et la capacité ainsi gagnée par l'UMP à mobiliser des électeurs du FN, ont joué un rôle clé dans l'élection de Sarkozy en 2007.

Il faut ajouter que la persécution des immigrés est un phénomène qui touche toute l'Europe. On la retrouve dans la loi suisse interdisant la construction de minarets, les déclarations islamophobes de personnalités de premier plan de la politique allemande comme Thilo Sarrazin, et les attaques lancées ce mois-ci contre les travailleurs immigrés de Calabre en Italie, organisées par la Mafia, l'Etat et les politiciens de droite.

Dans le contexte de la participation impopulaire de l'Europe à l'occupation de l'Afghanistan par l'OTAN, les appels lancés aux sentiments anti-musulmans et anti-burqa servent également à encourager l'hostilité envers la résistance afghane – dont certaines sections promeuvent la burqa. Ils alimentent également les arguments cyniques selon lesquels l'occupation impérialiste menée par l'OTAN serait en fait une lutte pour la libération de l'Afghanistan.

Ainsi, la première fois où Sarkozy a évoqué l'interdiction de la burqa, le député UMP Pierre Lellouche, spécialiste des questions militaires et représentant spécial de la France en Afghanistan et au Pakistan, avait déclaré, « Si je me bats au quotidien pour le droit des femmes en Afghanistan, vous comprendrez bien que je souhaiterais que toutes les femmes en France aient droit à leur corps et à leur personne. »

Note :

(1) Charles Martel (vers 690 - 741), souverain de fait des tribus franques qui occupaient une partie de ce qui est devenu la France actuelle, après la chute de l'Empire romain. Dans les livres d'histoire français, il est traditionnellement mentionné pour avoir arrêté l'invasion musulmane arrivant d'Espagne, lors d'une bataille décisive près de Poitiers en 732.

Article original, WSWS, paru le 15 janvier 2010.

La source originale de cet article est [WSWS](#)

Copyright © [Antoine Lerougetel](#) et [Alex Lantier](#), [WSWS](#), 2010

Articles Par : [Antoine Lerougetel](#) et [Alex Lantier](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca